

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 1/8

## Elastomembran

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Elastomembran

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Strassenbau-, Belags- und Bauarbeiten

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Neuteerbit AG Salmsach

Seestrasse 26

8599 Salmsach

Schweiz

Téléphone: 0041 (0)71/466 33 33

Telefax: 0041 (0)71/466 33 39

E-mail: info@neuteerbit.ch

E-mail (personne compétente): info@neuteerbit.ch

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: TOX-Zentrum Notruf 145

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Mentions de danger: -

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

Conseils de prudence: -

#### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

### SECTION 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

Indications diverses:

Hydrogensulfid kann sich in Tanks oder geschlossenen Räumen anreichern und potentiell gefährliche Konzentrationen erreichen.

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 8052-42-4 N°CE: 232-490-9	Asphalt	60 - 100 Pds %

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 4 mai 2026

**Date d'édition:** 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 2/8

## Elastomembran

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

##### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

##### En cas de contact avec la peau:

Après un contact avec le produit en fusion, rafraîchir rapidement les parties de la peau concernées avec de l'eau. Ne pas détacher le produit solidifié de la peau.

##### Après contact avec les yeux:

Kaltes Produkt: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Heisses Produkt: En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

##### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

##### Protection individuelle du premier sauveteur:

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyen d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés:

Brouillard d'eau Jet d'eau pulvérisée mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

##### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible

##### Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### 5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 3/8

## Elastomembran

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

###### Mesures de précautions individuelles:

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Evacuer les personnes en lieu sûr.

###### Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

###### Protection individuelle:

Protection individuelle: voir paragraphe 8

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

###### Pour la rétention:

Recueillir le produit répandu. Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière Aspirer les substances solides ou les ramasser à l'aide d'une serpillère mouillée.

###### Pour le nettoyage:

Eau (avec détergent)

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Protection individuelle: voir paragraphe 8 Evacuation: voir paragraphe 13

#### 6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Mesures de protection

###### Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

###### Mesures de protection incendie:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

###### Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

###### Précautions pour la protection de l'environnement:

Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.

##### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

##### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Restreindre l'accès aux locaux de stockage. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

##### Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux Agent oxydant

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

##### Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 4/8

## Elastomembran

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH	Asphalt n°CAS: 8052-42-4	① 10 mg/m <sup>3</sup>

##### 8.1.2. valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

##### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

##### 8.2.2. Protection individuelle



###### Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166 Masque de protection du visage

###### Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués DIN EN 374 Matériau approprié: Temps de pénétration (durée maximale de port) min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

###### Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité ventilation insuffisante

##### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

#### 8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Aspect

État: liquide

Couleur: noir

Odeur: caractéristique

##### Données de sécurité

paramètre		à °C	méthode	Remarque
pH	<i>non applicable</i>			
Point de fusion/point de congélation	<i>Aucune donnée disponible</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>Aucune donnée disponible</i>			
Température de décomposition (°C):	> 350 °C			

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 5/8

## Elastomembran

paramètre		à °C	méthode	Remarque
Point éclair	> 220 °C			
Vitesse d'évaporation	Aucune donnée disponible			
Température d'ignition en °C	> 300 °C			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Aucune donnée disponible			
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	0,99 - 1,1 g/cm <sup>3</sup>	25 °C		
Densité apparente	non applicable			
Solubilité dans l'eau (g/L)	insoluble			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	non applicable			
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible			
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible	40 °C		

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Combustible

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, toxique

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité orale aiguë:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

#### Toxicité dermique aiguë:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

#### Toxicité inhalatrice aiguë:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

#### Endommagement/irritation des yeux:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 6/8

## Elastomembran

### Mutagénicité sur les cellules germinales:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

### Cancerogénité:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

### Toxicité pour la reproduction:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

### Danger par aspiration:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

### Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Coefficient de partage: n-octanol/eau:

non applicable

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer en observant les réglementations administratives.

#### 13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

#### Code des déchets produit:

17 03 02	Mélanges bitumineux autres que ceux visés à la rubrique 17 03 01
----------	--

#### Code des déchets conditionnement:

15 01 06	Emballages en mélange
----------	-----------------------

### Solutions pour traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

#### Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

### 13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 7/8

## Elastomembran

### SECTION 14: Informations relatives au transport

**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

#### 14.1. N° UN

3257

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A., à une température égale ou supérieure à 100 °C et inférieure à son point d'éclair (y compris métal fondu, sel fondu, etc.) (Bitumen)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport



9

#### 14.4. Groupe d'emballage

III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions particulières:** 274, 580, 643,

**Quantité limitée (LQ):**

**Danger n° (code Kemler):** 99

**Code de classification:** -

**code de restriction en tunnel:** D

**Remarque:**

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

#### 15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 4 mai 2026

**Date d'édition:** 4 mai 2026

**NEUTEERBIT** 

Page 8/8

## Elastomembran

### SECTION 16: Autres informations

#### 16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

#### 16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

#### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

#### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

#### 16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune donnée disponible

#### 16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

#### 16.7. Indications diverses

Chiresa AG

Theo Rüd

Landstrasse 2

CH-5300 Turgi

Telefon: +41 (0)58/400 07 87

Natel: +41 (0)76/565 48 29

E-mail: rued@chiresa.ch

Die Angaben in diesem Sicherheitsdatenblatt entsprechen nach bestem Wissen unseren Erkenntnissen bei Drucklegung. Die Informationen sollen Ihnen Anhaltspunkte für den sicheren Umgang mit dem in diesem Sicherheitsdatenblatt genannten Produkt bei Lagerung, Verarbeitung, Transport und Entsorgung geben. Die Angaben sind nicht übertragbar auf andere Produkte. Soweit das Produkt mit anderen Materialien vermengt, vermischt oder verarbeitet wird, oder einer Bearbeitung unterzogen wird, können die Angaben in diesem Sicherheitsdatenblatt, soweit sich hieraus ausdrücklich etwas anderes ergibt, nicht auf das so gefertigte Material übertragen werden.